152009 - La raison de l'autorisation de l'usage du tambourin à l'exclusion des autres instruments de musique

question

Quelle est la raison de la permission d'écouter battre le tambourin à l'exclusion des autres instruments de musique? Le tambourin a-t-il quelque chose de particulier que les autres instruments n'ont pas? Comment expliquer son statut particulier?
Ce que je sais est que l'usage de tous les instruments de musique est interdit. Pourquoi a-t-on autorisé l'usage du tambourin aux femmes dans certaines occasions? Le tambourin émet lui aussi des sons mélodieux. Dès lors pourquoi ne pas l'interdire en l'assimilant aux autres instruments? Le son émis par le tambourin ne diffère pas beaucoup de celui du tambour qui, lui, est interdit? Quelle est la raison de la permission d'utiliser le tambourin?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le musulman doit se soumettre au jugement d'Allah Très haut même s'il ne saisit pas la sagesse qui le sou tend car Allah possède la sagesse parfaite. Il ne fait rien qui ne procède de cette sagesse. A ce propos Allah Très haut dit:Non! Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. (Coran,4:65).

La sagesse qui sou tend la loi exclut la différenciation de choses pareilles et l'assimilation de choses différentes. Les choses entre lesquelles la loi religieuse établit une différence tel le tambourin et le tambour ne peuvent être pareilles. Il y a entre les deux une différence qui justifie la différence des jugements. Il est vrai toutefois qu'Allah assiste certaines personnes à connaitre

cette différence. D'autres ne la connaissent pas. Dans l'un et l'autre cas, il faut se soumettre au jugement d'Allah Très haut.

La différence entre le tambourin et le tambour est que le son émis par le premier est moins excitant et produit un effet moins important que celui du son du tambour. La cavité du tambour favorise une vibration et une amplification que le tambourin ne produit pas parce qu'il n'a pas de cavité. Son sons est moins fort que celui du tambour. Voilà pourquoi la loi religieuse interdit l'usage du tambourin doté de claquettes, des pièces en cuivre qu'on y monte. Ces claquettes produisent un son plus agréable que celui produit par le tambourin qui en est dépourvu.

Le tambourin est l'instrument de musique le moins excitant; ce qui explique pourquoi la loi religieuse en autorise l'usage dans certaines situations, compte tenu d'intérêts qu'il permet de réaliser. C'est le cas de la publicité pour un mariage de manière à en faire part au public.

Voir davantage d'informations dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 20406.

Allah le sait mieux.